

ANIMO – PASSION

Elevage – Education – Rééducation Equine et Canine

CONTRAT DE MISE EN PENSION – CHEVAL AU PRES

Entre les Soussignés :

Monsieur **Bruno AMIET**, agissant en qualité de Président de l'Association **NATURE PASSION** - dont ANIMO PASSION constitue un département - domiciliée maison Martin Travet, quartier de Jouanhau (7) – 33113 à Saint Symphorien, d'une part,
que nous nommerons plus bas : **NP**.

Et M : domicilié à :, Tel :
agissant en qualité de **Membre Sympathisant** de l'Association NATURE PASSION d'autre part,
que nous nommerons plus bas : **MS**.

Il a été convenu ce qui suit :

MS met le(s) cheval(aux) :,,,
dont il est propriétaire - ou qui est(sont) sous sa responsabilité - en pension dans les installations de **NP**.

MS fournit à **NP** tous les documents prouvant que le(s) cheval(aux) :

-
-
-
-

est(sont) sous sa responsabilité ou lui appartient(nent).

MS est à jour de sa cotisation de :

- « Membre Occasionnel »
- « Membre Sympathisant »
- « Membre d'Honneur »
- « Membre Bienfaiteur » *Rayer les mentions inutiles*

de l'Association NATURE PASSION au 1^{er} Janvier de chaque année en cours.

NP s'engage à surveiller les clôtures et nourrir ce(s) cheval(aux) en bon père de famille, surveiller les pieds et éventuellement faire entretenir la ferrure par un maréchal ferrant. Il est convenu que tous les frais du vétérinaire, de la pharmacie vétérinaire, de vermifugation, de vaccination, de maréchalerie, de tonte, de harnachement, de sellerie et de déplacement en van découlant de cet engagement seront à la charge exclusive de **MS**.

De plus **MS** prendra à sa charge le coût de :

- La licence fédérale - si le(s) cheval(aux) participe(nt) à des compétitions.
- L'assurance « responsabilité civile » du(des) cheval(aux).
- L'assurance « mortalité » du(des) cheval(aux).

MS fournira la preuve de l'acquittement de ces cotisations le jour même de l'entrée de(s) l'animal(aux) sur les terres de **NP**.

De plus **MS** s'engage à présenter la preuve de leur renouvellement à chaque date anniversaire.

S'il désire rester son propre assureur pour le risque « mortalité », **MS** devra en faire une déclaration écrite auprès de **NP** le déchargeant totalement de ce risque.

En outre **MS** autorise **NP** à faire intervenir le vétérinaire en cas de force majeure (maladie ou accident) survenant au(x) cheval(aux), sans que **MS** en soit immédiatement averti.

MS demande que Mr/Mme. vétérinaire à Tel :
soit en charge de son(ses) cheval(aux).

De même **MS** autorise **NP** à faire intervenir le maréchal ferrant en cas d'extrême urgence ou d'accident survenant aux pieds de son(ses) cheval(aux) sans que **MS** en soit immédiatement averti.

MS demande que Mr. maréchal ferrant à Tel : soit en charge de son(ses) cheval(aux).

MS a bien pris note que la clôture des pâtures mises à disposition par **NP** étaient constituées de ruban électrifiés.

MS atteste que son(ses) cheval(aux) est(sont) parfaitement familiarisé(s) avec ce mode de gardiennage et le respecte(ent). Dans la négative le(s) cheval(aux) réfractaire(s) et perturbant(s) serait(aient) immédiatement prié(s) de chercher un autre hébergement. Les sommes versées restant acquises à **NP** pour tout dédommagement.

Ce sont les raisons évoquées ci-dessus pour lesquelles **NP** refuse d'héberger étalons et chevaux entiers.

NP et **MS** se sont entendus sur les prestations suivantes :

- la sécurisation des pâtures par une clôture constituée de deux rubans électrifiés.
- L'abreuvement régulier de(s) l'animal(aux).
- L'examen, la surveillance sanitaire de(s) l'animal(aux) et l'intervention d'un vétérinaire ou d'un maréchal ferrant en cas d'urgence.
- Le changement de pâture en fonction de la nécessité et des besoins.
- L'usage d'un abri de pâture selon les circonstances météorologiques.
- La mise à disposition d'une pierre à sel.
- Le complément en foin selon la qualité et la quantité de l'herbage disponible en fonction de la saison.
- Le complément en grains : avoine, blé, orge concassée (selon l'état de l'animal).
- Le complément en aliments complets sous forme de granulés.
- Le(s) complément(s) vitaminé(s) suivant(s) :
- La fourniture et la distribution des compléments alimentaires est assurée par **MS** :
 - Pierre à sel
 - Foin
 - Grains
 - Granulés alimentaires
 - Complément(s) vitaminé(s) suivant(s) : *Rayer les options non retenues*

En foi de quoi **NP** s'engage à les honorer pour le **prix de pension fixé ce jour à :**

-,00 Euros/mois/cheval :
-,00 Euros/mois/cheval :
-,00 Euros/mois/cheval :
-,00 Euros/mois/cheval :

Soit un total mensuel global de =,00 Euros *

* En tant qu'association régie par la Loi dite de 1901, ce prix est entendu toutes taxes comprises.

MS s'engage à régler d'avance en début de mois, au plus tard le cinq, le prix de la pension auprès de **NP**. Celle-ci peut être révisée en fonction de la conjoncture économique. Tout changement du prix de la pension sera indiqué à **MS** au moins un mois (trente jours) à l'avance.

Il est entendu que **MS** renonce à tout recours contre **NP**, dans l'hypothèse d'accident survenant au(x) cheval(aux), n'engageant pas expressément la responsabilité professionnelle de **NP**.

Le départ du(des) cheval(aux) devra être notifié à **NP** par **MS** au moins un mois (trente jours) à l'avance. Si tel n'était pas le cas **NP** facturerait à **MS** les jours manquants.

MS garde l'usage de son(ses) cheval(aux) pour lui-même et/ou pour toute personne autorisée par lui.

MS devra faire la déclaration écrite auprès de **NP** de toutes les personnes pouvant approcher ou utiliser son(ses) cheval(aux).

Toutefois **MS** peut autoriser **NP** à faire détendre, dresser ou monter le(s) cheval(aux) :

-
-
-
-

par une personne désignée par lui-même.

Autorisation accordée ? : OUI ; NON.

Rayer la mention inutile

Nom de(s) la personne(s) agréé(e)s :

pour le cheval :

-
-
-
-

-
-
-
-

MS, en tant que Membre de **NP**, pourra utiliser les équipements et infrastructures existants et à venir suivants, propriété de **NP** ou mis à disposition par des membres de l'association :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Rond de longe. | - Carrière |
| - Sellerie | - Abri de pâture |
| - Lieu de stockage du foin et du grain | - Box..... |
| - Douche des chevaux | - Vestiaire/WC/douche |
| - Prêts de matériels divers | - Bibliothèque et cartes |
| - Carriole à cheval | - VTT |
| - Canoë | - Remorques |
| - Hébergements sur place | - Van Westfalia |
| - Matériels d'archerie | - |

- *Rayer les prestations non encore disponibles*

Ce contrat de mise en pension de cheval au près comprend 3 (trois) pages et comporte :

..... lignes rayées

..... mots rayés

Fait à Jouanhau, en double exemplaire

Le :

MS

M.

NP

Le Président, Bruno AMIET